

# **Compte rendu du conseil municipal du 20 Décembre 2017**

## **Budget Commune**

Certains travaux de voirie n'étant pas achevés en fin d'année civile, un réajustement des lignes budgétaires est nécessaire.

## **Travaux de voirie**

Le conseil municipal a accepté l'avenant supplémentaire de 1980€ lié aux travaux de voirie de la place du Palmier, du Chemin Ferré, de la Rue du Jonchier et à la réalisation du plateau traversant. Il y a lieu de réaliser des travaux d'enrobés supplémentaires sur la RD541 et sur le Chemin Ferré. Le marché total s'élève à 48 780€.

## **Vannes et Compteurs**

Des travaux de sondages supplémentaires sont nécessaires pour la mise en place des vannes et compteurs. Le conseil municipal a accepté l'avenant d'un montant de 3 420 €TTC, soit un marché total de 32 940€.

## **Centre médico-scolaire de Pierrelatte**

La commune participe au financement des frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Pierrelatte. Il convient de reconduire cette dépense pour l'année scolaire 2017-2018 pour un montant de 41.80€.

## **Etude de faisabilité : Création d'un commerce multi-services.**

La construction d'un local commercial permettant l'installation d'un multi commerce du type « Bistrot de Pays » reste une priorité pour la commune. Dans ce cadre l'association Villages Vivants a été contactée. Elle a pour objectif la revitalisation des cœurs de village en milieu rural. Elle mène des études de viabilité des commerces et propose des montages financiers adaptés aux petites communes pour la construction des bâtiments. Suite à plusieurs rencontres et visites du village l'association a proposé une étude d'opportunité relative à une étude de marché et à une faisabilité immobilière en élaborant plusieurs scénarios et préconisations.

Le conseil municipal a validé le prix de cette étude pour un montant de 4300€(TTC).

## **Centre Aéré "Val des Nymphes" : Cahier des Charges 2018.**

La commission intercommunale de Pierrelatte, St Paul trois Châteaux, La Garde Adhémar et Les Granges Gontardes s'est réunie afin de définir le cahier des charges du centre aéré pour l'année 2018. Ce centre aéré accueille les enfants âgés de 6 à 14 ans. A cette occasion le bilan financier a été présenté. La commission n'a pas jugé nécessaire de modifier le cahier des charges pour l'année 2018 qui a été reconduit sans aucune modification.

## **Désignation des deux délégués des Syndicats de rivières représentant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Berre à la CCDSP**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCDSP sera substituée aux communes au sein des assemblées délibérantes des Syndicats de rivières.

Afin que les communes puissent continuer à garder un lien avec les syndicats, il est proposé de nommer les représentants actuels sauf ceux issus de la société civile qui ne peuvent siéger et doivent être remplacés par un élu communal ou intercommunal.

Monsieur Thierry MATHIEU et Monsieur Robert DERYCKE ont été désignés par le Conseil Municipal des Granges-Gontardes pour représenter le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Berre au sein de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

## **Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup.**

Suite au courrier de l'AMD, la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du Département de la Drôme a été évoquée lors du Congrès Départemental des Maires à Nyons. Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître. Depuis quelque mois, des collectivités locales du grand Sud Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter et mobiliser les pouvoirs publics sur cette situation intenable. Le conseil municipal apporte son soutien à cette démarche en précisant que l'objectif n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.